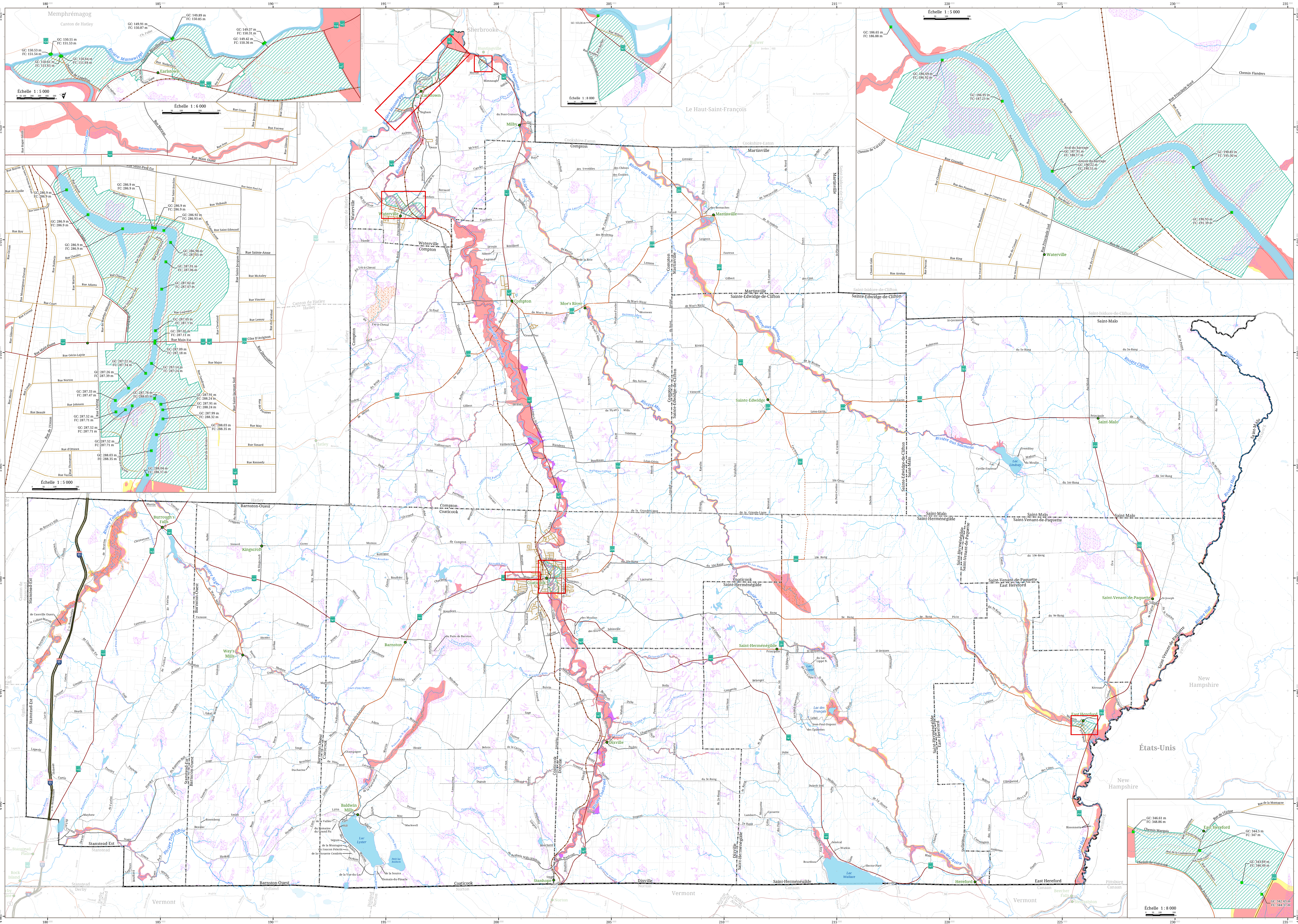




REGLEMENT DE CONTRÔLE INTERIMAIRES

Plaines inondables, milieux humides, cônes alluviaux et zone de mobilité du bassin versant de la rivière Coaticook

ANNEXE A - 2018

Limites administratives	Transport	Hydrographie	Zone inondable	Cônes alluviaux et mobilité	Milieux humides
--- Municipalité --- MRC --- Zone d'État ● Ville, village ou hameau	— Autoroute — Route principale — Route collectrice pavée — Route collectrice non pavée — Route locale pavée — Route locale non pavée — Rue pavée — Rue non pavée — Voie ferrée	— Rivière — Cours d'eau — Cours d'eau intermittent — Plan d'eau	— Grand courant (0-20 ans) — Faible courant (20-100 ans) — Zone de cône tout ou partiel — Grand courant (à titre indicatif) — Faible courant (à titre indicatif) — Valeur de la cote	— Cône alluvial — Zone de mobilité	— Milieu humide d'intérêt régional — Milieu humide potentiel

Note concernant les zones d'application des cotes de crues
À l'intérieur des zones d'application des cotes de crues, les limites des zones de grand courant (0-20 ans) et de faible courant (20-100 ans) ne sont qu'à titre indicatif. La limite de cote devra être calculée par un apprenant membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ). Cette limite aura une valeur légale pour toute portion d'une propriété située à l'intérieur ou susceptible d'être située à l'intérieur des limites des zones de grand et faible courant de la cartographie.

8 mai 2018
Règlement 7-004 (2016)

Échelle 1 : 50 000

0 1 2 3 4 5 km

Sources
Base de Données Topographique du Québec (BDTO)
Ministère de la sécurité publique du Québec (MSP)
Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)
Canards Illimités (Bassin versant de la rivière Coaticook)
Université du Québec à Rimouski (UQAR)

Réalisation
Municipalité Régionale de Comté de Coaticook
Service de l'aménagement
Martin Mimeau, géomaticien